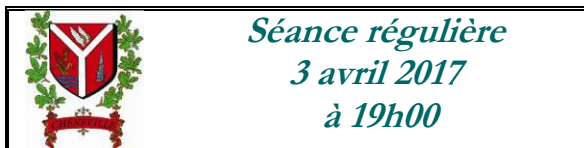


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance régulière, tenue le 3 avril 2017, à 19 h, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence des conseillers suivants: monsieur Gaétan Labelle, madame Nicole Viens, monsieur Normand Bois, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

Absent : madame Nathalie Evrard a motivé son absence.

Madame Krystelle Dagenais, secrétaire exécutive adjointe, est également présente.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2017-04-096

Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

La présente séance est ouverte à 19 h, en gardant le varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DES PROCÈS-VERBAUX

2017-04-097

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-04-098

Adoption des procès-verbaux des séances du 6, du 7 et du 13 mars 2017

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 6 mars 2017 ainsi que de ceux des séances extraordinaires du 7 et 13 mars 2017;

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte les procès-verbaux ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. RAPPORT DES COMITÉS

Gaétan Labelle siège n° 1

Transport, Bâtiments municipaux, Traitement des eaux usées

Nicole Viens siège n° 2

Ressources humaines, Transport adapté, Matière résiduelle, O.M.H., Urbanisme, Centre Saint-Paul/Bibliothèque

Nathalie Evrard siège n° 3

Politique familiale, Centre Saint-Félix/Loisirs, Parcs et Terrains

Normand Bois siège n° 4

Sécurité publique, Transport, Aqueduc, Traitement des eaux usées

Sylvie Potvin siège n° 5

Ressources humaines, Bâtiments municipaux, Coop Santé, Urbanisme

Yves Laurendeau siège n° 6

Sécurité publique, Centre Saint-Félix/Loisirs, Aqueduc, Parcs et Terrains

4. RAPPORT DES DÉPARTEMENTS/URBANISME ET VOIRIE

Le rapport en urbanisme, travaux publics et aqueduc et la liste des permis ont été déposés pour le mois de mars 2017.

5. DOSSIERS À TRAITER

5.1. 2017-04-099

Plan de sécurité civile/mesures d'urgence de Chénéville – Mise à jour

ATTENDU QUE les municipalités du Québec sont vulnérables et aux prises avec des sinistres d'ordre naturel ou technologique;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la municipalité de Chénéville reconnaît que sa municipalité peut être victime en tout temps;

ATTENDU QUE le Conseil municipal voit l'importance de se doter d'un plan municipal de sécurité civile en collaboration avec les officiers de la direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie et de maintenir à jour ce plan;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Les personnes mentionnées dans le plan de sécurité civile soient nommées et informées par le Conseil municipal pour occuper les postes aux différents services de l'organisation municipale de sécurité civile;

QUE,

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le plan municipal de sécurité civile de notre municipalité;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte la mise à jour du plan de sécurité civile/mesures d'urgence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. 2017-04-100**Refinancement du règlement d'emprunt numéro 2009-030**

ATTENDU QUE conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la municipalité de Chénéville souhaite emprunter par billet un montant total de 195 500\$

Règlement d'emprunt n°	Pour un montant de \$
2009-030	195 500\$

ATTENDU QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel les billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois,
appuyé par madame Nicole Viens
et résolu

QUE,

Le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'UN,

Emprunt par billet au montant de 195 500\$ prévu au règlement d'emprunt numéro 2009-030 soit réalisé;

QUE,

Les billets soient signés par le maire de la municipalité de Chénéville, monsieur Gilles Tremblay, ainsi que par madame Sylvette Lavergne, trésorière adjointe;

QUE,

Les billets soient datés du 11 avril 2017;

QUE,

Les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE,

Les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2018	11 000\$
2019	11 200\$
2020	11 500\$
2021	11 800\$
2022	12 100\$ (à payer en 2022)
2022	137 900\$ (à renouveler)

QUE,

Pour réaliser cet emprunt la municipalité de Chénéville émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 11 avril 2017), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt 2009-030, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3. 2016-04-101

Financement du règlement d'emprunt numéro 2009-030 – Choix de l'institution bancaire

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle, appuyé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE

La municipalité de Chénéville accepte l'offre financière qui lui est faite par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billet en date du 11 avril 2017 au montant de 195 500\$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2009-030. Ce billet est émis au prix de 98,008\$ CAN pour chaque 100.00\$, valeur nominale de billets, échéant en cinq (5) ans comme suit :

11 000\$	1,5%	11 avril 2018
11 200\$	1,6%	11 avril 2019
11 500\$	1,8%	11 avril 2020
11 800\$	2,0%	11 avril 2021
150 000\$	2,15%	11 avril 2022

QUE

Les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4. 2017-04-102

Soumissions – Balayage de rues secteur villageois

ATTENDU QUE Pro 4 Saisons soumissionne pour un montant de 6 150.00\$ plus les taxes applicables et offre ses services pour le balayage à d'autres moments de l'année au taux horaire de 95.00\$ plus les taxes applicables (minimum de 3 heures de travail);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la soumission de Pro 4 Saisons pour un total de 7 070.96\$ taxes incluses;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte également son offre de service pour faire nettoyer, au besoin, les rue de la municipalité au courant de l'été;

QUE,

La dépense soit prise au compte 02-32001-523.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5. 2017-04-103

Assemblée générale annuelle de Tricentris 2017

ATTENDU QUE l'assemblée générale annuelle (AGA) de Tricentris aura lieu le jeudi 13 avril prochain à Montebello;

ATTENDU QUE madame Nicole Viens, responsable du dossier des matières résiduelles, est la personne désignée par le conseil pour représenter la Municipalité à cette assemblée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise les frais de déplacements pour la participation de madame Nicole Viens à l'AGA 2017 de Tricentris;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 02-11000-310.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6. 2017-04-104

Autorisation paiement de facture MTQ- Albert-Ferland

ATTENDU QUE nous avons reçu la facturation du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports représentant la portion de la municipalité dans les travaux du projet de la rue Albert-Ferland;

ATTENDU QUE la facture est au montant de 4 417.58 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 5 079.11 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 03-61050-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7. 2017-04-105

Adoption du Plan de Mise en Œuvre Local 2016 (année 7 du Schéma de couverture de risques)

ATTENDU QUE le Plan de Mise en Œuvre Local 2016 en rapport au Schéma de couverture de risques à incendie a été transmis par monsieur Éric Drouin;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des grandes lignes dudit rapport annuel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville entérine ledit plan 2016

QU’,

Une copie du plan soit transmise à monsieur Éric Lacasse, responsable en matière du schéma de couverture de risques des incendies de la MRC de Papineau;

QU’,

Une copie de la résolution soit transmise à monsieur Éric Drouin, responsable du service des incendies.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

5.8. 2017-04-106

Camp de jour – Frais d’inscription 2017

ATTENDU QUE la liste de tarification pour le Camp de jour a été déposée et est la suivante;

Tarification Camp de jour 2017					
Frais d’inscription					
		1er enfant	2e enfant	3e enfant	Frais de garde
Résidents	Jusqu’au 6 juin	170.00 \$	155.00 \$	145.00 \$	160.00 \$
	Après le 6 juin	190.00 \$	170.00 \$	160.00 \$	160.00 \$
Non-résidents	Jusqu’au 6 juin	360.00 \$	360.00 \$	360.00 \$	160.00 \$
	Après le 6 juin	400.00 \$	400.00 \$	400.00 \$	160.00 \$

Frais d’activités			
	Super Fête Marius	Plage SÉPAQ	Au Pays des Merveilles
Résidents	15.00\$	10.00\$	35.00\$
Non-résidents	25.00\$	20.00\$	40.00\$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la tarification pour le Camp de jour de Chénéville.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

5.9. 2017-04-107

Demande d'aide financière auprès du député, Monsieur Alexandre Iracà pour l'amélioration du réseau routier – Asphaltage routes rurales

ATTENDU QUE plusieurs nids de poule doivent être réparés principalement sur les Montées Vinoy et Dumouchel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Suzanne Prévost, directrice générale à faire une demande d'aide financière auprès du Député, monsieur Alexandre Iracà, pour l'amélioration du réseau routier de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.10. 2017-04-108

Confirmation de la vitesse d'internet dans la municipalité

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral s'est engagé à affecter 500 millions de dollars pour financer un nouveau programme, soit «Brancher pour innover», lequel vise à étendre et à améliorer les services à large bande dans les collectivités rurales et éloignées sur une période de cinq (5) ans;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à affecter 100 millions de dollars pour financer un nouveau programme, soit «Québec branché», afin de soutenir des projets visant à offrir aux citoyens, aux organismes et aux entreprises situées en milieu rural, un service Internet haute vitesse;

ATTENDU QUE la résolution 2016-10-185, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 octobre 2016, autorisant, notamment, la formation d'un Comité des télécommunications;

ATTENDU QUE la résolution 2017-02-24, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 24 février 2017, autorisant la MRC de Papineau à faire une demande d'aide financière dans le cadre du programme fédéral «Brancher pour innover» et du programme provincial «Québec branché»;

ATTENDU QUE suite à une enquête de collectivité dans laquelle les résidents et entreprises propriétaires au sein de la zone ciblée confirment l'absence de connectivité Internet à 5/1 Mbps;

ATTENDU QUE les résultats des tests de vitesse Internet effectués par les résidents dans la zone ciblée et réalisés à différents moments de la journée, démontre que la vitesse d'Internet est inférieure au minimum demandé soit 5/1 Mbps;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Chénéville confirme avoir une vitesse Internet inférieure de 5/1 Mbps dans notre localité;

QUE,

Une copie de la présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.11. 2017-04-109
Formation bibliothèque - livres et revues numériques**

ATTENDU QUE une formation sur les livres et revues numériques aura lieu le mardi 18 avril prochain à Gatineau;

ATTENDU QUE madame Madeleine Tremblay, responsable de la bibliothèque et Pierrette Chabot, employée participeront à cette formation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise les frais de déplacements et le coût pour le repas du dîner pour la participation à cette formation;

QUE,

La dépense soit prise au compte # 02-70230-310.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.12. 2017-04-110
Travaux montée Dinel – Contrôle et vérification qualité matériaux**

ATTENDU QUE des travaux auront lieu sur la montée Dinel suite à l'obtention d'une subvention le Ministère du Transport, Mobilité durable et Électrification des transports dans le cadre de la subvention du programme RIRL (Réhabilitation du réseau routier local) ;

ATTENDU QUE le contrôle et la vérification de la qualité des matériaux utilisés pour ces travaux devront être effectués par une firme spécialisée;

ATTENDU QUE un appel d'offres par invitation a été fait dont le résultat est le suivant, avant les taxes :

-Englobe Corporation	21 679.00\$
-Groupe ABS inc.	11 765.00\$
-SNC Lavalin GEM Québec inc.	13 136.60\$;

ATTENDU QUE les appels d'offres reçues sont conformes selon l'analyse de l'ingénieure de la MRC de Papineau;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte l'offre de la firme Groupe ABS inc. au montant de 13 526.81\$ taxes incluses pour le contrôle de la qualité des matériaux qui seront utilisés pour les travaux sur la montée Dinel;

QUE,

La dépense soit financée par le surplus non-affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.13. 2017-04-111
Facturation service ingénierie MRC**

ATTENDU la municipalité de Chénéville a mandaté madame Nirisoa Raherinaina, ingénieure, à présenter les demandes d'aide financière au Ministère du Transport, Mobilité durable et Électrification des transports dans le cadre de la subvention du programme RIRL (Réhabilitation du réseau routier local) pour la municipalité;

ATTENDU QUE nous avons reçu une facture du service d'ingénierie de la MRC de Papineau au montant de 2 250.00\$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 2 250.00 \$;

QUE,

La dépense soit prise au compte # 02-32000-412.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.14. 2017-04-112
Adoption du Programme de gestion des moyens et
équipements de protection individuels**

ATTENDU QUE suite à une demande de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), une politique concernant le port d'équipements de protection lors des travaux effectués par la municipalité ou ses contracteurs a été élaborée;

ATTENDU QU' une copie du présent projet de programme a été remise aux membres du conseil avant la présente séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu la politique et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte le Programme de gestion des moyens et équipements de protection individuels;

QUE,

Tous les employés de la municipalité soient informés de cette nouvelle politique, en vigueur dès maintenant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.15. 2017-04-113
Service régional de formation des pompiers de la MRC de
Papineau – Adhésion de la municipalité de Saint-Émile-de-
Suffolk à l'entente intermunicipale**

ATTENDU la résolution numéro 2015-11-195, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 25 novembre 2015, relative au projet d'entente intermunicipale concernant la mise en place d'un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU la résolution numéro 2016-01-007, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 27 janvier 2016, confirmant la signature de l'entente intermunicipale visant la mise en place d'un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC de Papineau au bénéfice des municipalités membres, conformément aux articles 569 et suivants du Code municipal du Québec ;

ATTENDU la résolution numéro 2016-04-063, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 20 avril 2016, acceptant la modification proposée à l'entente intermunicipale afin d'y inclure un addenda permettant une nouvelle adhésion d'une municipalité locale à ladite entente, conformément au texte déposé dans le cadre de ladite séance ainsi qu'à l'article 624 du Code municipal du Québec ;

ATTENDU QUE l'ensemble des membres de l'entente intermunicipale ont accepté l'ajout de l'article concernant une nouvelle adhésion à ladite entente;

ATTENDU la résolution numéro 16-03-773, adoptée lors de la séance du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk tenue le 14 mars 2016, demandant d'adhérer à l'entente intermunicipale visant la mise en place d'un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC de Papineau;

ATTENDU QU' en vertu de l'addenda à ladite entente et à l'article 624 du Code municipal du Québec, les municipalités membres doivent approuver une nouvelle adhésion d'une municipalité locale à ladite entente;

Il est proposé par madame Nicole Viens
et résolu

QUE,

Le Conseil de la Municipalité de Chénéville accepte, par le biais de la présente résolution, l'adhésion de la Municipalité de Saint-Émile-de-

Suffolk à l'entente intermunicipale visant la mise en place d'un service régional de formation des pompiers sur le territoire de la MRC de Papineau;

QUE,

La présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau et à la Municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.16. 2017-04-114
Soumission débroussaillage**

ATTENDU QUE le débroussaillage des bordures de chemins doit être fait à chaque saison estivale;

ATTENDU QUE le débroussaillage devra être fait sur environ 30 km dans le milieu rural et villageois en incluant également l'arrière de l'école Adrien-Guillaume et la station de pompage;

ATTENDU QUE le débroussaillage devra être fait deux fois, soit au mois de juin et d'août sur une largeur de 6' à chaque passage;

ATTENDU QUE Service de débroussaillage Ménard Enr. soumissionne pour un montant de 5000.00\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Chénéville accepte la soumission du Service de débroussaillage Ménard Enr. au montant de 5 748,76\$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-32001-523.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.17. 2017-04-115
Nomination de rues – Claude et Filion**

ATTENDU QUE suite à la réforme cadastrale, deux segments de rue doivent être renommés;

ATTENDU QUE le donateur d'une de ces parties de rue, anciennement nommée chemin du Lac-Georges, étant monsieur Claude Proulx, il est suggéré de nommer la rue *Claude* puisque la rue Proulx existe déjà dans notre municipalité;

ATTENDU QU' il est proposé, pour la deuxième partie de rue qui doit être renommée, anciennement la rue Papineau, de la nommer rue *Filion*, de monsieur Joseph E. Filion, maire qui a siégé de 2000 à 2009;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la nomination des rues *Claude* et *Filion*, tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.18. 2017-04-116
Protocole d'entente pour vérification d'antécédents
judiciaires**

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Chénéville reconnaît qu'il est important de s'assurer que les personnes en contact direct avec la clientèle vulnérable ne présentent pas de risque pour celle-ci;

ATTENDU QUE la municipalité emploie des personnes qui sont en situation d'autorité et de confiance auprès de la clientèle vulnérable, entre autres des jeunes et des enfants, dans le cadre de divers postes : animateur et chef de camp de jour, responsable de l'entretien des parcs/terrains de jeux et préposé au bureau d'accueil touristique;

ATTENDU QUE certains bénévoles œuvrant pour la municipalité sont également en contact direct avec la clientèle vulnérable, notamment pour les activités de Loisirs et lors des événements organisés par la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QU',

Une demande de protocole d'entente de vérification d'antécédents judiciaires soit faite à la Sûreté du Québec afin de pouvoir faire effectuer la vérification des employés et bénévoles de la municipalité étant en contact avec la clientèle jugée vulnérable;

QUE,

Le conseil autorise madame Suzanne Prévost, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou madame Krystelle Dagenais, secrétaire exécutive adjointe, à signer, au nom de la municipalité, le protocole d'entente avec la Sûreté du Québec ainsi que les demandes de consentement à une vérification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.19. 2017-04-117
Retour au travail – Employés des travaux publics**

ATTENDU QUE une restructuration du département des travaux publics a été effectuée suite au fait que le déneigement et la gestion de l'aqueduc sont maintenant donnés à contrat et des employés ont été mis à pied temporairement pour l'hiver;

ATTENDU QUE ces employés seront rappelés et leur retour au travail est prévu le 1^{er} mai prochain;

ATTENDU QUE lors de leur retour au travail, il y aura des changements dans leur horaire de travail puisqu'un poste de 35hrs/semaine est nécessaire et deux autres de 30hrs/semaine;

ATTENDU QUE le conseil désire respecter l'ancienneté des employés des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QU',

Les employés mis à pied temporairement, Richard Crête et Patrick Massie St-Louis, soient rappelés pour un retour au travail le 1^{er} mai 2017 avec un horaire de 30hrs/semaine;

QUE,

Si ces employés ne se présentent pas ou n'ont pas avisé, à l'avance, d'un empêchement, ils seront considérés comme ayant donné leur démission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.20. 2017-04-118
Retrait des installations du Parc Do-Ré-Mi**

ATTENDU QUE les infrastructures non-conformes du parc Do-Ré-Mi devront prochainement être enlevées puisque le parc Do-Ré-Mi sera réaménagé;

ATTENDU QUE le conseil a reçu deux demandes de citoyens pour l'enlèvement des structures existantes;

ATTENDU QUE le gros module de jeux, le module de balançoires, le petit module d'excavation, l'abri solaire et la clôture constituent toutes les installations qui doivent être enlevés;

ATTENDU QUE la municipalité n'est pas responsables des travaux de retraits des structures, c'est à la personne qui désire acquérir le tout de voir à effectuer le tout;

ATTENDU QUE si l'acquéreur doit se départir de certaines structures, parce qu'elles ne sont plus utilisables par exemple, c'est à lui d'apporter le tout à l'écocentre pour que ce soit éliminé adéquatement;

ATTENDU QUE la municipalité se dégage de toutes responsabilités, notamment en ce qui concerne la conformité de ces infrastructures, et de tous recours possibles par l'acquéreur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accède à la demande de Madame France Trudeau d'acquérir les modules cités plus haut puisqu'elle s'est beaucoup impliquée lors de l'implantation de ce parc;

QUE,

Le don de ces infrastructures est conditionnel aux modalités citées ci-haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.21. 2017-04-119
Dépôt du budget révisé de l'office municipal d'habitation pour 2017**

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec transmet pour dépôt aux membres du conseil, le budget révisé pour 2017 approuvé de l'Office municipal d'habitation de Chénéville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Viens
et résolu

QUE,

Le budget révisé de l'OMH pour 2017 soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.22. 2017-04-120
Priorités 2017 – Sûreté du Québec**

ATTENDU QUE nous devons soumettre nos priorités concernant des problématiques d'intérêt portant sur la sécurité routière à la Sûreté du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville priorise pour l'année 2017 les traverses piétonnières, le stationnement sur la rue Principale et la vitesse, en particulier au secteur Papineau, Hôtel-de-Ville et Montfort ainsi que sur le chemin de la Petite-Nation et la rue Principale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.23. 2017-04-121
Demande d'affichage – Matricule #1783-29-9208**

ATTENDU QUE le matricule #1783-29-9208 a fait une demande d'affichage pour l'installation d'une pancarte d'une hauteur de 1,22 mètres (ou 4 pieds) et d'une largeur de 1,83 mètres (ou 6 pieds);

ATTENDU QUE les règlements d'urbanisme en vigueur de la Municipalité n'autorisent pas cet affichage, puisque les grandeurs ne sont pas respectées;

ATTENDU QUE le conseil désire apporter des modifications au règlement de zonage 2016-061 afin de revoir les grandeurs d'affichage permises;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'affichage du matricule #1783-29-9208 tel que décrit ci-haut ainsi qu'aux conditions également énumérées plus haut;

QU',

Un permis soit émis pour cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE

C-001 Demande de gratuité de salle - Vision Papineau

Le conseil reçoit la demande de prêt de salle gratuite de l'organisation Vision Papineau, mais n'y donnera pas suite puisque ce n'est pas un organisme de la municipalité. Si les membres de Vision Papineau désirent tout de même louer la salle pour leur consultation publique, ils pourront le faire selon les tarifs en vigueur sur la liste de prix de location de salles.

C-002 Demande de commandite - Tournoi de golf Le Monarque

2017-04-122

Tournoi de golf bénéfique pour la Résidence Le Monarque

ATTENDU QUE la cinquième édition du tournoi de golf de la Résidence Le Monarque aura lieu le vendredi 9 juin 2017, au Club de golf de Montpellier;

ATTENDU QUE nous pouvons les soutenir de plusieurs manières telles que :

- Commandite d'un trou au montant de 100.00 \$
- Participation au tournoi, golf et souper au montant de 125.00\$
- Participation au tournoi, golf seulement au montant de 80.00\$
- Souper seulement pour un montant de 45.00\$
- Don au montant de notre choix;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'achat de quatre (4) billets pour le souper de l'activité au montant de 180.00\$;

QUE,

La dépense soit financée par le surplus non affecté, compte #03-30000-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-003 Dépôt d'une lettre de M. Roy – Téléphonie dans la municipalité

Le conseil reçoit le dépôt de la lettre de Monsieur Roy concernant la problématique en ce qui concerne les services téléphoniques dans la région. Des recherches seront effectuées afin de se renseigner sur le projet que M. Roy mentionne et le conseil en sera informé afin d'y donner suite, s'il y a lieu.

C-004 Demande de salle sans frais – Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation

2017-04-123

Demande de salle sans frais – Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation

ATTENDU QU' l'assemblée générale annuelle (AGA) de la Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation aura lieu en mai prochain;

ATTENDU QUE la Coop demande le prêt de la salle du haut au Centre St-Félix-de-Valois pour tenir leur AGA;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt de la salle du haut pour la tenue de l'AGA de la Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. VARIA

8. ACCEPTATION DES COMPTES ET VIREMENTS DE CRÉDITS

2017-04-124

ADOPTION DES COMPTES ET VIREMENTS CRÉDITS

Il est proposé par madame Sylvie Potvin

QUE,

Le conseil adopte les chèques numéro # 9684 à # 9737 nécessaires au paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » en date du 31/03/2017 et dont le total se chiffre à **134 639.18 \$** ainsi que la liste des prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à **18 465.28 \$**;

L'émission des chèques et les prélèvements représentent un montant total de **153 104.46 \$**, somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.

Je soussigné, sec. trés. certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-hauts énumérées ont été autorisées.

Suzanne Prévost, Directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ACCEPTATION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

2017-04-125

ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle

QUE,

Le conseil adopte le rapport des salaires nets du mois de mars 2017 au montant total de **21 144.83 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. PAROLE AU PUBLIC

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2017-04-126

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 19h40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gilles Tremblay, Maire

Krystelle Dagenais, Secrétaire exécutive adjointe